

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 juin 2016

---

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA  
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 1216

présenté par

M. Potier

-----

**ARTICLE 36**

À la troisième phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« qui a justifié la présente dérogation »,

les mots :

« prévue à la première phrase du présent alinéa ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.